

COMMUNICATION, COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – REGISTRE ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 67.3 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, r 2, article 4 (6)

A) COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date de la communication	Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme receveur	Usage projeté des renseignements	Raisons justifiant la communication
En continu	Tous les renseignements personnels énumérés dans l'inventaire de fichier de renseignements personnels du Fonds de recherche du Québec – Santé : https://frq.gouv.qc.ca/sante/acces-a-linformation-et-protection-des-renseignements-personnels/	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Prestation de services administratifs Échange avec la clientèle dans le cadre de la mission du Fonds de soutien aux activités de recherche	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Mise en commun des activités administratives des FRQ, conformément à l'article 33 de la <i>Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie</i> (RLRQ, c. m-15.1.0.1)
En continu	- Renseignements personnels contenus dans le progiciel FRQnet	eVision Inc.	Gestion du progiciel FRQnet	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service

En continu	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements personnels sur les employés du FRQS 	Sigma Solutions Desjardins RH -	Logiciel Sigma-RH.net Solutions de gestion des ressources humaines, de la formation, de l'absence et feuille de temps	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
En continu	<ul style="list-style-type: none"> - Renseignements personnels recueillis, utilisés et détenus par le FRQS 	Informatique Pro-Contact Inc.	Infonuagique	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
2021 et depuis, en continu	Données sociodémographiques sur <ul style="list-style-type: none"> - Le genre - L'appartenance aux Premières Nations, Inuit ou Métis - L'appartenance à une minorité visible - Les « personnes handicapées » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 	eVision Inc.	Dans le cadre d'une initiative en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, les Fonds de recherche du Québec (« les Fonds ») ont conclu un contrat avec Statistique Canada (« le prestataire de services »), afin d'obtenir un support dans le traitement des données provenant d'un questionnaire d'auto-identification portant sur l'appartenance à des groupes historiquement discriminés et complété par des personnes détentrices de comptes du progiciel FRQnet	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
Février 2022	Données sociodémographiques des personnes candidates, membres des comités d'évaluation du FRQS <ul style="list-style-type: none"> - Le genre - L'appartenance aux Premières Nations, Inuit ou Métis 	Statistique Canada	Dans le cadre d'une initiative en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, les Fonds de recherche du Québec (« les Fonds ») ont conclu un contrat avec Statistique Canada (« le prestataire de services »), afin d'obtenir un support dans le traitement des données provenant d'un questionnaire d'auto-identification portant sur l'appartenance à des groupes historiquement discriminés et complété	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service

	<ul style="list-style-type: none"> - L'appartenance à une minorité visible - Les « personnes handicapées » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 		<p>par des personnes détentrices de comptes du progiciel FRQnet et pour la création des règles du contrôle de la confidentialité</p>	
	<p>Pour les années 2003-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NIP Cantor (identifiant unique attribué à chaque chercheur québécois complétant le CV commun) - Nom et prénom - Établissement d'affiliation - Département - Sexe - Groupe d'âge (20-29 ans; 30-39 ans; 40-49 ans; etc.) - Discipline de recherche 	<p>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)</p>	<p>Mise à jour de l'étude « Progression des femmes en sciences au Québec, 2000-2007 » afin d'atteindre l'un des objectifs fixés par le <i>Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015</i>, soit celui de favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires</p>	<p>Cas d'application de l'article 68(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : la communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur (MESRST) Impossibilité de d'obtenir le consentement de ces personnes à la communication de leurs renseignements au MESRST</p>

B) ENTENTE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis par le FRQS	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes au FRQS qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aucune inscription au registre.

C) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ RECUEILLIS :

Mois de l'utilisation	Nature ou type de renseignement	Identification du paragraphe du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement	Catégorie de personnes ayant accès au renseignement
2022-09	<p>Adresses de courrier électronique recueillies par les FRQ dans le cadre des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier INGSA au Québec, 28 mars 2019 - Atelier INGSA à Sherbrooke, 21 avril 2022 - Forum d'orientation du Réseau francophone international en conseil scientifique, 9 février 2022 - Forum sciences et politiques du Québec (réunions régulières depuis 2020) - Lauréats des prix Collaboration scientifique de l'Institut d'Administration Publique du Québec, remis en collaboration avec les FRQ (2019 à 2021) - Personnes du Québec inscrites au Congrès de l'INGSA, 28 août 2021 - Membres du Réseau stratégique de veille et de prospective du Gouvernement du Québec, donc le Bureau du scientifique en chef est co-gestionnaire depuis 2022 <p>pour les inviter à s'inscrire à l'infolettre des FRQ portant sur la science et la politique.</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli</p>	<p>Personnel du bureau du scientifique en chef</p>
2022-06	<p>Adresses de courrier électronique des titulaires d'octrois du FRQS pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour les inviter à prendre part à la campagne Propulsons ensemble la recherche.</p>	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>

		communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	
2022-05	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octrois du programme de Formation de doctorat du FRQS pour les inviter à prendre part à l'appel de candidature pour des résidences scientifiques postdoctorales.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec
2020-11	Adresse de courrier électronique de titulaires d'octrois du FRQS entre le 1 ^{er} avril 2014 et le 31 mars 2021 ayant effectué des recherches sur le cannabis, pour les inviter à former un réseau Cannabis	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel de la direction des programmes et partenariats du FRQS
2020-06	Adresses de courrier électronique de membres de comité d'évaluation et d'expert.e.s externes (évaluation) du FRQS du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, à l'exclusion des programmes gérés pour le compte de partenaires.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Conseillère stratégique - équité, diversité et inclusion, et personnel du Service de la planification et de la performance des Fonds de recherche du Québec
2019-12	Adresses de courrier électronique de boursiers et boursières du FRQS pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Responsables de centres et de réseaux thématiques • Chercheurs-boursiers Junior 1 • Chercheurs-boursiers Junior 2 • Chercheurs-boursiers Senior • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 1 	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec

	<ul style="list-style-type: none"> • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 2 • Chercheurs-boursiers cliniciens Senior • Formation de doctorat pour les étudiants en médecine • Formation de maîtrise pour les étudiants en médecine • Formation postdoctorale (citoyens canadiens ou résidents permanents) 		
2018-12	<p>Adresses de courrier électronique de boursiers et boursières du FRQNT pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercheurs-boursiers Junior 1 • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 1 	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>